

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 455. — Décision du Saint-Office, 456. — Actes de l'Épiscopat canadien, 456. — Condamnation des 12 Moines Assomptionistes, 457. — Avant 1789, 460. — Un coup de balai, 460. — Le résumé d'un jugement, 460. — Nouveaux moines, 460. — La milice anglaise, 460. — Le Cardinal Richard et le ministre des cultes, 461. — Anniversaires, 461. — Bibliographie, 461. — Le berceau de la famille Gosselin au Canada et en France, 462. — Caractéristique, 466. — Les écoles publiques d'Ontario, 466. — Pèlerinage canadien à Paray-le-Monial, 467. — Captivité et délivrance d'un évêque grec en 1858, 467. — Nécrologie, 469. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 469. — Calendrier, 470. — Memento hebdomadaire, 470.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS DE MARS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les catholiques de tous les pays du monde se réunissent nombreux à Paray-le-Monial cette année.

Résolution apostolique : Participer au pèlerinage universel selon nos moyens

Décision du Saint-Office

Le Saint-Office vient de prendre une décision importante en matière d'enseignement. Il s'agissait d'un pensionnat catholique qui avait admis comme pensionnaires trois jeunes filles protestantes, après avoir eu de leur famille l'indication bien nette qu'elles seraient traitées comme les catholiques, iraient au catéchisme, assisteraient aux cérémonies, etc. — D'autres enfants étaient présentées dans les mêmes conditions; que fallait-il faire? Le Saint-Office donne la sage règle suivante:

“ On peut tolérer les trois élèves déjà reçues, pourvu qu'il n'y ait point péril pour les jeunes filles catholiques; et on attire sérieusement sur ce point l'attention des maîtresses. Quant aux autres à admettre; si elles sont internes, négativement. Si elles sont externes, il faut recourir dans chaque cas pour obtenir la permission, en exceptant toujours les filles des apostats. (6 déc. 1899).

Actes de l'Episcopat canadien

(Suite)

- 16 septembre 1807: Mandement de Mgr Plessis félicitant les fidèles du Bas-Canada de leur loyauté à la couronne et ordonnant un *Te Deum* solennel d'action de grâces. Ce mandement était accompagné d'un Ordre du Commandant en chef de la Province à l'Adjudant général des Milices, rendant hommage à la loyauté des Canadiens.
- 21 mars 1810: Circulaire de Mgr Plessis au clergé, lui ordonnant de lire et de commenter la Proclamation du gouverneur Craig, destinée à prévenir le mauvais effet de certains écrits séditieux propagés au sein du peuple.
- 29 juin 1812: Circulaire de M. Deschenaux, vicaire général, au sujet de la guerre en perspective.
- 6 octobre 1812: Circulaire de Mgr Plessis aux curés, leur faisant connaître la satisfaction du gouverneur dans les circonstances critiques de l'époque.
- 29 octobre 1812: Mandement de Mgr Plessis ordonnant des prières publiques à l'occasion de la guerre de 1812.

- 22 avril 1813: Mandement de Mgr Plessis ordonnant de nouvelles prières publiques à l'occasion de la guerre.
- 8 juillet 1813: Mandement de Mgr Plessis ordonnant la récitation d'une oraison spéciale pour le Prince Régent.
- 8 octobre 1813: Circulaire de Mgr Plessis au clergé lui faisant connaître que les autorités apprécient hautement la loyauté du clergé catholique.
- 31 mars 1814: Mandement de Mgr Plessis pour des actions de grâces publiques à l'occasion de l'heureuse issue de la guerre de 1812.
- 22 août 1814: Mandement de Mgr Plessis pour des actions de grâces publiques, à l'occasion de la fin de la guerre entre la France et l'Angleterre.
- 10 mars 1814: Mandement de Mgr Plessis ordonnant des actions de grâces publiques à l'occasion du traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre.
- 18 septembre 1815: Mandement de Mgr Panet, coadjuteur, ordonnant des actions de grâces publiques, à la suite de la bataille de Waterloo.
- 29 avril 1816: Mandement de Mgr Plessis ordonnant des actions de grâces publiques, à la suite du traité du 21 novembre, imposé à la France par les nations coalisées.
- 24 avril 1820: Circulaire du coadjuteur Mgr Panet, à l'occasion de la mort du roi d'Angleterre.

D. GOSSELIN, Ptre.

(A suivre)

Condamnation des 12 Moines Assomptionistes.

La République française est sauvée. Douze moines ont été condamnés à payer 16 francs d'amende et à se *dissoudre* comme formant une association illicite.

La *Semaine religieuse de Tulle* donne les vrais considérants qui ont amené la juste et salutaire sentence qui vient de mettre fin aux complots formés par ces douze tenants du goupillon.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

TRIBUNAL DE . . .

Nme CHAMBRE

Audience Correctionnelle

Nous, Président de la Nive Chambre,

Vu l'ordre venu de ceux qui détiennent si heureusement le pouvoir actuel ;

Où le réquisitoire présenté par M. le Procureur de la République au nom des précités et des Loges maçonniques :

Où les vigoureux et sincères démentis donnés à ses affirmations haineuses et fantaisistes ;

Où les dépositions franches et nettes des accusés et la défense éloquente de leurs avocats ;

a) Considérant qu'il est en France contraire à la *liberté* proclamée par la Constitution de se réunir au nombre de plus de 20 pour prier, jeûner, étudier et travailler ensemble ;

Considérant qu'il est en France contraire à l'*égalité*, fondement de la Constitution, que des moines soient traités comme le reste des citoyens et que payant plus d'impôts que les autres Français ils aient les mêmes droits ;

Considérant qu'il est en France contraire à la *fraternité* inscrite dans la Constitution que des hommes renoncent aux plaisirs, à l'ambition et à la fortune par les vœux d'obéissance, chasteté et pauvreté pour mieux s'aimer, en leur en donnant l'exemple ;

b) Attendu que les moines dits Assomptionnistes en particulier ont toujours fait profession d'adhérer "loyalement et sans arrière-pensée" à la forme républicaine heureusement établie en France et donné l'exemple aux ralliés ;

Qu'ils ont enseigné et défendu cette ligne de conduite dans un journal éclairé, à bon marché, à la portée du peuple qui le lit et le goûte beaucoup ;

Que ce journal porte l'image du Sauveur des hommes, jadis mis à mort par les Juifs ;

Que dans ce journal on n'outrage jamais ni la religion ni les mœurs ;

Mais que, on a manifesté une grande incrédulité à l'innocence d'Alfred Dreyfus, ancien capitaine breveté d'état-major, condamné comme traître et gracié avec empressement comme tel et comme juif ;

Qu'on a toujours défendu l'armée française contre les sans-patrie, et qu'on a dû par suite en interdire la lecture aux cercles des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats ;

Qu'on y a eu l'audace de signaler maintes fois à l'opinion publi-

que l'existence et les menées d'une grande association secrète nommée la Franc-maçonnerie ;

Que ce fait constituerait à lui seul une raison péremptoire de suppression ;

Que les rédacteurs de la *Croix* ne reçoivent aucune subvention sur les fonds secrets, ni de la part des Juifs ;

Qu'on n'a pu trouver les 1, 800,000 francs, que leur prêtait la seule calomnie de leurs confrères de la presse à gage ;

Mais que les rédacteurs ont l'appui de tous les vrais Français, des catholiques, y compris le Clergé séculier et NN. SS. les Evêques ;

c) Etant donné qu'ils ont à diverses reprises provoqué une ligue de l'Ave Maria, une *Croisade* de prières et de sacrifices, et un mouvement immense de pèlerins vers un lieu nommé Lourdes, d'où une multitude de malades sont revenus guéris ;

Que par des pèlerinages en Orient et à Jérusalem ils ont fait chérir le nom et le pavillon français, en même temps qu'ils relevaient le prestige très affaibli de notre protectorat sur les Missions ;

Qu'ils ont provoqué par des souscriptions l'érection d'une grande croix au sommet du dôme de l'église du Vœu National ;

Qu'ils ont par le même procédé, provoqué la construction de deux navires-hôpitaux destinés à porter des nouvelles, des secours et des consolations religieuses à nos pauvres marins de Terre-Neuve, singulièrement délaissés par la mère-patrie ;

Enfin, considérant que tous les griefs ci-dessus énumérés constituent un danger évident, grave et permanent pour l'Etat :

Vu l'article***du Code qui défend à toute association l'honorable, 2° paisible, de vivre sans l'approbation expresse et le bon plaisir des ayant le pouvoir ;

Condamne lessieurs(suivent les noms)ci-devant Pères Assomptionnistes à 16 francs d'amende et à dissolution une association aussi pernicieuse qu'*illicite*.

Fait et rendu en la Ville Lumière, sous le règne de la Franc-Maçonnerie, en la 1re année du 20e siècle ou dernière du 19e.

Pour copie conforme à l'esprit du jugement :

Le Président,***.

UN TULLISTE.

Enregistré par l'Opinion, bureau des jugements cassés.

Coût. LE MÉPRIS.

Avant 1789

La France avait 165 séminaires et 562 collèges fréquentés par 80,000 élèves dont la moitié recevait l'instruction gratuitement, en tout ou en partie. Les écoles primaires avaient un revenu de 12 millions, et Taine dit que les petites écoles étaient innombrables.

Un coup de balai

Les dernières élections sénatoriales en France ont balayé un bon nombre de candidats francs-maçons et dreyfusards.

Encore cinq ou six coups de balai du même genre, et le règne de la fange aura vu ses beaux jours.

Le résumé d'un jugement

Le *Pèlerin*, résume ainsi la charge du juge contre les 12 Assomptionistes : " Vous êtes 12. Donc vous êtes plus de 20. Pour ce fait, je vous condamne à 15 francs d'amende, et j'ajoute dessous ; cela fait 15.50 francs."

Nouveaux moines

Un journal français, radical bien entendu, vient de prendre les archidiaconés pour une congrégation religieuse, et il dénonce la tolérance du gouvernement à l'égard de ces nouveaux moines.

La milice anglaise

Le projet de réorganisation de la milice anglaise, le plus en faveur à l'heure qu'il est, consiste à l'élever au chiffre de 400.000 hommes pour la grande Bretagne et rétablir la conscription avec tirage au sort. On inviterait les colonies à organiser le même système militaire. On comprend que la disproportion

entre l'étendue de l'empire britannique et ses forces militaires.
est trop considérable.

Le cardinal Richard et le ministre des cultes

Le cardinal Richard a répondu à la lettre impertinente du ministre des Cultes, en déclarant que son acte n'avait aucun caractère politique; il a ajouté que les Pères Assomptionnistes, soumis à la juridiction de l'archevêque de Paris et d'ailleurs éprouvés en ce moment, avaient droit aux consolations qu'un évêque doit à tous ses diocésains.

Anniversaires

Le 19 mars 1891, le directeur de la *Semaine Religieuse de Québec* était poursuivi pour prétendu libelle, et invité à verser une indemnité de 10,000 piastres.

Le 22 avril, il était de plus, poursuivi pour libelle criminel, et sommé de comparaître devant le magistrat de la Cour de police de Montréal.

Le 3 juin, l'accusé était renvoyé devant la cour du Banc de la reine.

Le 15 juin, le jugement de la Cour de police fut soumis au grand jury qui déclara, à l'unanimité, l'accusation de libelle non fondée.

Quant à l'action réclamant 10,000 piastres elle resta pendant trois ans.

Enfin le 1er avril, 1895, sur motion de notre avocat, le tribunal, présidé par M. L. O. Loranger, accorda la péremption d'instance, avec frais et dépens contre le demandeur.

Les sympathies en cette circonstance nous vinrent du même milieu que pendant la campagne insensée menée contre la *Semaine Religieuse de Québec*, en janvier 1900, et qui nous permettra de compter un nouvel anniversaire.

D. GOSSELIN, Ptre.

Bibliographie

Nous nous empressons d'accuser réception des fascicules II et III de la sainte Bible polyglotte, par l'abbé Vigouroux.

Ces deux fascicules comprennent l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

Nous reparlerons, aussi prochainement que possible, de cet important ouvrage dont MM. Cadieux et Derome sont les agents pour le Canada.

Le berceau de la famille Gosselin en Canada et en France

Le berceau de la famille Gosselin, dont on trouve aujourd'hui des rameaux transplantés sur tous les points du pays, a été en Canada, à Québec, et en France, à Combray, département du Calvados, Normandie.

C'est à Québec, en effet, que vint se fixer Gabriel Gosselin, à son arrivée de Combray. C'est également dans cette ville qu'il résida jusqu'à sa mort, arrivée en juillet 1697.

Il se maria deux fois, et fut père de douze enfants, savoir : dix de son premier mariage et deux du second.

Gabriel Gosselin, fils de Nicolas et de Marguerite Dubréal, de Combray, est le premier ancêtre de toutes les familles du même nom que l'on compte en Canada.

Combray où il est né et a été baptisé, est situé à quelques kilomètres de Thury-Harcourt, et compte aujourd'hui 280 âmes.

Avant la Révolution française, Combray comptait quarante-trois feux, soit 215 habitants environ. Le patron de l'église était Saint-Martin, et le seigneur présentait à la cure.

La Commune de Combray renferme un hameau qui porte encore le nom de "Hameau des Gosselin."

La vieille église de Combray date du douzième ou du treizième siècle. Les murs et le toit sont en assez bon état, mais l'intérieur laisse beaucoup à désirer.

Ces détails nous ont été communiqués en 1899, par un cousin qui demeure à Combray.

Outre ce parent, nous en comptons un autre à Thury-Harcourt, avec lequel la bienveillance du maire de Combray nous a mis en correspondance, et qui a réussi à dresser l'arbre généalogique établissant parfaitement qu'il descend en ligne directe, comme nous, de Nicolas Gosselin et de Marguerite Dubréal. (1) Ce

(1) Mgr Tanguay fait erreur en écrivant Dubriot au lieu de Dubréal, et Cambraj au lieu de Combray.

document, que nous sommes heureux d'avoir en main, est authentiqué par le maire, M. P. Letavernier, et porte le sceau de la Mairie de Combray.

Comme les lettres que nous avons reçues renferment des détails qui ne manquent pas d'intérêt, nous croyons devoir présumer l'autorisation de les publier, avant de donner l'arbre généalogique qu'elles complètent et font mieux comprendre.

Thury-Harcourt 3 mai 1899.

Monsieur le Curé,

Votre lettre datée du 11 avril est parvenue en France le 24 et m'a été remise par coïncidence. Le facteur ne trouvant pas le destinataire à Saint-Omer.

Je me permets d'y répondre, étant l'aîné de la principale branche de ce nom.

Ce nom s'écrivant comme le vôtre absolument, et étant moi aussi par mes ancêtres issu de Combray, j'ai tout lieu de croire que nous sommes de la même filiation.

Je vais m'occuper de vous fournir le plus de détails que je pourrai classer, et vous les envoyer ; cela va peut-être me demander quelques jours, car par suite de la Révolution de 1793, il existe dans les papiers des mairies des lacunes. Combray après avoir eu dans son temps un château-fort et avoir donné le jour à des seigneurs qui ont joué un certain rôle dans l'histoire, est tombé en désuétude. Depuis plusieurs années il n'y a plus de prêtre, du reste comme beaucoup de paroisses en France où le recrutement de ces Messieurs devient malheureusement difficile, la loi militaire entravant beaucoup cette noble carrière.

Ici la famille Gosselin n'est pas comme au Canada très nombreuse. La plupart de nos oncles ont fait les guerres du premier Empire. Ils ont suivi Napoléon premier et ne sont pas revenus. Deux d'entre eux sont morts en Russie au passage de la Bérézina.

Mon père s'appelait Pierre Gosselin. Il est mort en 1870 ainsi que ma mère, laissant orphelins, moi, un frère et une sœur. Étant donc très jeune à l'époque de son décès, je n'ai jamais su beaucoup de choses sur la généalogie de nos ancêtres.

Puisque l'occasion se trouve de le savoir, j'en serai aise pour moi et aussi pour vous, Monsieur, et si par là je puis contribuer à votre œuvre de reconstitution de famille, j'en serai heureux ainsi que de correspondre avec vous.

Croyez, je vous prie, Monsieur, à mon entier concours et à

mon dévouement et acceptez les saluts bien sincères que je vous envoie au Nouveau Monde.

Bien à vous,

ALBERT GOSSELIN

Thury-Harcourt, 7 juillet 1899.

Monsieur le Curé,

Vous trouvez sans doute que ma deuxième lettre s'est fait attendre bien longtemps, mais je ne voulais pas vous écrire sans avoir des certitudes dûment fondées et très sûres à vous présenter.

Je vous envoie ci-joint la généalogie de ma famille (je peux dire de notre famille) et certifiée par le maire de Combray.

Ce qui fait que j'ai été longtemps sans pouvoir vous l'envoyer, c'est qu'il m'a fallu beaucoup de démarches pour y réussir ; la Révolution ayant été la cause du déplacement d'une masse de registres de l'état civil.

En fouillant un peu partout, à Falaise, au greffe, à Bayeux, à l'Evêché et à Caen à la préfecture, j'ai pu réunir les pièces nécessaires et convaincantes que nous descendons tous les deux du même ancêtre : de Nicolas.

Vous vous en rendrez compte vous-même par l'extrait que je vous envoie.

- Les descendants de Nicolas, outre la filiation masculine que je vous expédie, ont donné le jour à d'autres enfants, des filles, qui se sont mariées et sont entrées dans d'autres familles, et dont les membres sont un peu éparpillés dans les communes environnantes.

Ce souvenir de l'émigration de Gabriel s'était presque effacé de la mémoire de ses arrière-petits neveux tels que moi ; mais en consultant les cousins éloignés, qui aujourd'hui sont très âgés, et qui eux, ont connu leurs grands parents, ils ont la souvenance que ceux-ci leur ont dit qu'ils avaient un grand oncle qui était parti pour les Colonies ; c'est tout ce qu'ils savent : Le souvenir vague d'une tradition de famille.

Je suis heureux d'avoir trouvé les papiers nécessaires pour établir ce fait et constater notre parenté.

(Ici, en Normandie, la famille Gosselin est bien notée, pieuse, honnête et travailleuse). Ceci dit entre parenthèse, à titre de renseignement et sans orgueil.

Tous mes petits descendants vous envoient au-Canada leurs meilleurs vœux ; ils sont heureux d'avoir comme cousin un homme de Dieu dans cet immense colonie et ils vous prient instamment de leur envoyer votre bénédiction dans la vieille patrie de vos ancêtres.

Croyez, Monsieur le Curé, à mes meilleurs sentiments, et soyez assuré que mon frère, ma sœur et moi, nous sommes charmés et honorés de pouvoir vous appeler avec confiance et certitude notre cher cousin et notre nouvel ami.

Bien à vous,

ALBERT GOSSELIN.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE

Extrait des registres de l'état civil de la commune de Combray-Calvados.

Nicolas Gosselin, époux de Marguerite Dubréal, a eu pour fils, en 1616, Jean Gosselin, des filles, et en 1621, Gabriel. Le dit Gabriel parti du pays.

Le dit Jean est mort le 20 octobre 1690, il a eu pour fils en 1662 :

Guillaume. Le dit Guillaume a eu pour fils en 1700 :

Michel, mort en 1750. Le dit Michel a eu pour fils :

Nicolas. Il s'est marié le 8 janvier 1754 avec Marie Lefores-tier, en présence de Daniel son frère et Jeanne Gosselin, oncles et tantes paternels.

Le dit Nicolas a eu pour fils en 1757 :

Pierre, mort en 1824. Le dit Pierre a eu pour fils en 1814 :

Pierre, mort en 1869. Le dit Pierre a eu pour descendants :

Pierre Albert né en 1855

Amable " " 1858

Clémentine " " 1863

Vu et certifié exact.

A Combray, le 6 juillet 1899,

Place du sceau

Le Maire,

P. Letavernier.

Bien que Gabriel Gosselin ait fait souche à Québec et que ses enfants y aient été élevés, cependant ce n'est pas à Québec que la plupart ont fondé des familles.

Ainsi Ignace et François-Amable allèrent se fixer à Saint-Laurent, île d'Orléans ; Michel, François et Gabriel, à Saint-

Pierre, I.-O. ; Jean à l'île aux Grues ; Hyacinthe, à Sainte-Famille I.-O. ; Pierre à Rimouski ; Louis fut le seul à demeurer à Québec, où il fit également souche ; mais ses enfants ne laissèrent pas de descendants de même nom. Le deuxième ancêtre des différentes branches de la famille Gosselin se trouve donc nécessairement dans quelqu'une des paroisses que nous venons de mentionner. Par conséquent, chaque branche, quelque soit le coin de terre où le vent l'ait jetée, peut facilement retracer sa lignée, en remontant jusqu'à son deuxième ancêtre, qu'elle devra retrouver dans l'un des endroits désignés plus haut.

D. GOSSELIN, Ptre.

Caractéristique

Pendant la tempête les hommes de caractère restent calmes et impassibles.

Les écoles publiques d'Ontario

" M. A. W. Wright, un instituteur du haut grade de Galt, donne, dans le *Canada Educational Monthly*, une série de questions élémentaires, au nombre de vingt, posées à un concours.

En voici quelques-unes : Quel est l'homme qui a vécu le plus longtemps ? Quel était son âge quand il est mort ? Nommez les deux fils d'Abraham. Où était le Mont Sinaï ? Qu'est-ce qui l'a rendu célèbre ? Où est né le Christ ? Qui l'a trahi ? Quel est le premier martyr chrétien ? etc.

" En tout, 199 séries de réponses furent reçues, d'élèves âgés de 12 à 20 ans, qui tous étaient avancés dans leurs cours et avaient suivi l'école du dimanche durant une période variant de cinq à douze ans. Pas un seul n'a répondu exactement à 19 des 20 questions. Les réponses exactes variaient de 18 à moins de 7.

Un grand nombre de réponses dénotaient une ignorance crasse alors que des enfants catholiques ayant à peine une année de catéchisme et d'histoire religieuse auraient, dans une proportion de 90 sur 100, répondu sans difficulté à toutes les questions posées (1)."

(1) Reproduit du Mouvement catholique.

Pèlerinage canadien à Paray le-Monial

Paray-le-Monial, on le sait, est la ville privilégiée que JESUS-CHRIST a choisie pour y révéler la dévotion à son divin Cœur, le salut du monde moderne. Le R. P. Coube, le célèbre orateur de Paris, a lancé un éloquent appel à tout l'univers catholique invitant tous les peuples à terminer le siècle par un pèlerinage à cette ville sainte, berceau de l'admirable dévotion.

Paray choisi par le Sacré-Cœur lui-même, Paray où il s'est manifesté pour l'Eglise entière et par suite pour l'humanité, est un " Pèlerinage essentiellement international." Son caractère mondial, ou pour mieux dire, catholique, absorbe et enveloppe tous ses autres titres.

L'on nous informe que, pour répondre à cet appel, un Pèlerinage canadien à Paray-le-Monial est à s'organiser, sous les auspices de l'Apostolat de la Prière, par les soins de M. J. C. Rivet, l'organisateur favorablement connu des pèlerinages canadiens à Lourdes. C'est une sainte et magnifique idée qui provoquera, nous l'espérons, l'adhésion sympathique de l'élite de notre société.

Toute personne désireuse de prendre part à ce pèlerinage est priée de s'adresser au Dr A. N. Rivet, 418, rue Rachel, Montréal, son frère, M. J. C. Rivet, se trouvant actuellement en Europe.

Nous ferons, dans la suite, connaître à nos lecteurs ce qui peut les intéresser à ce sujet.

Captivité et délivrance d'un évêque grec en 1858

(Suite)

C'est alors que M. Chann Poiseau, mon chef immédiat, s'adressa à moi, et me chargea de cette délicate mission. Il pensait avec raison que ma connaissance de la langue grecque, non moins que des us et coutumes de la religion orthodoxe, m'aplanirait les voies, et me permettrait d'arriver plus facilement jusqu'à Mgr Neapoléos.

Je partis de Philippopoli un peu à la grâce de Dieu, ne sachant quel serait le fruit de mon expédition, et me dirigeai vers Lamakoff, qui gît au pied des hauteurs où est assis le monastère de Saint-Jean de Rilla.

Mon mandat était de visiter les deux couvents de Rilla et du mont Athos. Je commençai par celui de Rilla, pour la simple raison qu'il se trouvait être le premier sur mon chemin. Mais je me réservais de pousser jusqu'au Mont Athos, en cas de résultat négatif.

Trois jours après j'étais à Lamakoff, et demandais l'hospitalité à un certain docteur Unterberg, chargé des intérêts des nombreux sujets autrichiens, qui étaient venus s'établir dans le pays pour l'extraction du fer qui s'y trouve en grande abondance.

J'avais pour lui des lettres de recommandation du vice-consul d'Autriche à Philippopoli, ce qui le disposa en ma faveur, et me rapporta bon lit, bon gîte, et plus encore, ainsi qu'on en jugera par la suite.

Nous causâmes de choses et d'autres, et je m'aperçus au ton de ses réponses que le docteur était catholique. J'osai alors hasarder quelques mots vagues sur l'événement du jour, et lui demandai sur un ton un peu badin, s'il avait entendu parler de Mgr Neapoléos, archevêque de Bosna-Séraï.

"Oh! que oui, me répondit-il, je connais fort bien son histoire, et si bien que dernièrement encore j'ai été chargé de lui remettre une jambe qu'il s'était cassé en essayant de s'évader.

— Comment, dis-je, en tâchant de cacher sous les dehors d'une indifférence affectée le vif intérêt qu'excitaient en moi ces paroles, serait-il ici par hasard?

— Oui, me dit M. Unterberg mystérieusement; il est interné au monastère de Saint-Jean de Rilla, dont je suis depuis quelque temps le docteur en titre. Pauvre malheureux! Croiriez-vous qu'il a voulu s'évader; et cela, au moyen d'un semblant de corde qu'il confectionna avec de vieux restes de draps, qu'il avait peut-être collectionnés de longue main dans cette intention? Il n'était pas encore arrivé au bout de son trajet aérien que la fausse corde manqua, de sorte que cette tentative n'a apporté comme résultat au pauvre prisonnier qu'une fracture de la jambe, et un redoublement de sévérité de la part de ses tyraniques gardiens."

C'en était plus que je désirais. Aussi me retirai-je discrètement, tant pour ne pas éveiller par des questions plus pressantes la défiance de mon hôte, que pour combiner plus à l'aise mon petit plan de campagne du lendemain.

(à suivre)

Nécrologie

Le Révérend Monsieur Léon Rochette, ancien curé de Saint-Théophile, décédé le 4 mars à Saint-Joseph de Beauce, à l'âge de 34 ans et 9 mois, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, de la Société Ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe (*section diocésaine*).

J. CL. ARSENAULT, Ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec, 3 mars 1900.

Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution

(*Suite*)

1873-74

Louis Savard,	Malbaie
Hyppolite Sirois,	Saint-André
Lawrence Stafford,	Québec
Onésime Tremblay,	Baie Saint-Paul

1874-75

Grégoire Auclair,	Notre-Dame de Lévis
Eugène Bédard,	Lotbinière
Jos. Brousseau,	Sainte-Hénédiène
Henri Ciunon,	Malbaie
Charles Côté,	Québec
Charles Couture,	Saint-Bernard
Philippe Dubé,	Québec
François Faguy,	"
F. X. Gosselin,	Saint-Charles
Joseph Langlois,	Lotbinière
Michaël Leahy,	Kingston
Cyrille Noël,	Saint-Michel
David Pampalon,	Québec
Alfred Pâquet,	Saint-Nicolas
Méderic Trambly,	Baie Saint-Paul

1875-76

Edouard Belleau,	Saint-Michel
Joseph Bergeron,	Saint-Antoine
Alfred Boissinot,	Lévis
François Boutin,	Sainte-Marie, Beauce

Benjamin Dionne,	Saint-Denis
J. Elie dit Breton,	Québec
Joseph Girard,	Baie Saint-Paul
Félix Landry,	Carleton (B. des C.)
Olivier Moisan,	Québec
Honoré Ouellet,	Québec
Abraham Paradis,	Ancienne-Lorette
Wenceslas Plaisance,	Saint-Jean Deschailons
Eugène Pouliot,	Rivière du Loup
Joseph Roy,	Saint-Charles
William Verge,	Carleton

1876-77

Eugène Belleau,	Québec
Her. Bouffard,	Saint-Laurent, I. O.
Victor Charland,	Lévis
William Delaney,	Iles de la Madeleine
J. B. C. Dupuis	Saint-Thomas
Eugène Gauvreau,	Québec
Henri Gouin,	Batiscan
Philéas Laberge,	Québec
Alfred Langlois,	Sainte-Claire
George Lemay,	Saint-Boniface (Manitoba)
Alphonse Lemieux,	Québec
Gilbert Lemieux,	Lévis
Joseph Lemieux,	Chicoutimi
Odilon Marois,	Québec
Pierre Martineau,	Saint-François (R. du S.)
Edmond Paradis,	Québec
Joseph Rouleau,	Saint Laurent, I. O.
Joseph Savard,	Québec
Joseph Turcotte,	Saint Jean I. O.
Arthur Vaillancourt,	Québec

Calendrier

11	DIM	*vi	II du Car. <i>Kyr.</i> du Car. I Vêp. du suiv., mém. du dim.
12	Lundi	b	S. Grégoire I, pape, conf. et doct.
13	Mardi	†vi	} De la férie.
14	Mercur.	†vi	
15	Jeudi	†vi	
16	Vend.	r	S. Suairo de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
17	Samd.	b	S. Patrice, évêque et confesseur, <i>dbl. maj.</i>

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au collège Ste-Anne, le 11 ; au couvent de Saint-Raymond, le 13 ; à Saint-Cyrille, le 15 ; à Saint-Joseph de la Délivrance, le 17.